

Jeudi 28 mai 2020 – N°3376

Réception de la dotation de masques offerts par le Conseil Régional en présence de Patrick Karam Merci à la région Ile-de-France pour ces masques dont la Ligue Ile-de-France va bénéficier



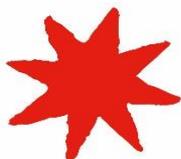
**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
PRUDENTS**

ISSN 2679-0718

163, boulevard Mortier 75020 PARIS - Tel. : 01 40 31 19 20

<http://www.lif-natation.fr> - email : lif@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - NAF 9312 Z - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



Région
Ile de France



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SPORTS

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000

(appel gratuit)

Voici les résultats du Web Challenge Ligue Ile-de-France de Natation



- 1 AS NS LES AQUARINES 747
- 2 AQUA CLUB PONTAULT ROISSY 698
- 3 ERMONT NATATION ARTISTIQUE 481
- 4 UAS SAINT-CLOUD 211
- 5 CSM CLAMART 206
- 6 EN DRAVEIL 191
- 7 NOGENT NATATION 183
- 8 PROVINS NATATION 147
- 9 AS LE PLESSIS SAVIGNY 145
- 10 ETOILE SAINT-LEU PLESSIS NATATION 120
- 11 SN VERSAILLES 117
- 12 CO LES ULIS 106
- 13 AC CLAYE SOUILLY 82
- 14 US ALFORTVILLE 72
- 15 NEPTUNE CLUB DE FRANCE 35
- 16 AS BONDY 32

3573 votes comptabilisés (2618 sur Facebook et 955 sur Instagram)

Plus de 600 j'aime (Facebook et Instagram)

Plus de 3700 commentaires (Facebook et Instagram)

Sur Facebook plus de 42600 personnes touchées, plus de 5300 interactions et 450 partages

Bravo à tous les clubs qui ont participé à notre Web Challenge !

COMPTE-RENDU DE LA REUNION LIFN ET COMITES DEPARTEMENTAUX

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

Ligue d'Ile-de-France**Compte-rendu de la réunion Ligue IDF et Comités départementaux****7 mai 2020 en visioconférence**

Présents : LIFN : Jean-Jacques BEURRIER, Patrick FRADET, Noëlle HAMON, Marieke HOEDTS et Christelle MIGNÉ ; CD75 : Thérèse PHAN, CD77 : Patrick ASHFORD, CD78 : Didier LAHAYE, CD91 : Rémi HEURTEL, CD92 : Anne BROSSOIS, CD93 : Tej-Eddine BOUAICHE et Francis MIETTE

Excusés : CD94 : Thierry TONNAIRE, CD95 : Guy CANZANO

Assistants : Dominique BASSET (DTR) et Xavier BEHAEGHEL (DG)

Ordre du Jour :

- Point Covid-19
- Point licences 2019-2020
- Réfection des systèmes d'information de la FFN
- AG ordinaire LIFN
- AG électorale LIFN
- Contrat d'objectif LIFN-CD
- Questions diverses

Point COVID-19 :

Bien qu'une grande majorité des Comités Départementaux n'ait pas été informée de cas graves (CD75, CD77, CD78 et CD91), les CD92, 93 et 95 ont eu, chacun, un cas sérieux qui fort heureusement ont connu une issue heureuse.

Jean-Jacques BEURRIER avise les présents que le DTN de la FFN travaille sur un plan de reprise post-coronavirus.

En ce qui concerne l'Eau Libre, une reprise serait envisagée pour le mois d'août 2020, si l'ensemble des autorisations sont accordées bien entendu.

Ce qui permettrait la tenue du Championnat de France les 25, 26, 27 et 28 septembre 2020 à la base de loisirs de Jablines, sur la demande de la FFN.

Point licences 2019-2020 :

Jean-Jacques BEURRIER félicite l'ensemble des Comités Départementaux pour la mise en application des mesures concernant le 100% licences.

Cette action a permis à la Ligue et aux CD d'effectuer un retour à l'équilibre financier d'il y a 2 ans.

L'avenir concernant ce point est cependant préoccupant au vu des nombreuses complications générées par la situation sanitaire en lien avec l'épisode du COVID-19.

Dans le département des Yvelines, une baisse des licences a été relevé à Trappes, du fait d'une chute des adhésions.

La réouverture de la structure de St Germain-en-Laye a également eu un impact sur le nombre des adhésions de Sartrouville dont partie avait migré le temps de la remise en état du centre aquatique. En ce qui concerne le CN Poissy, des explications n'ont pas encore été fournies.

Dans les Hauts-de-Seine, une très importante progression a été relevé (+ de 3000 adhésions).

A Paris, les effectifs restent stables.

En Seine-Saint-Denis, le nombre des licences - comme ailleurs - est en lien direct avec l'accessibilité aux piscines, un recul est donc à noter en lien avec les fermetures concernant les structures de Bobigny et du Raincy.

Reste que pas mal de clubs ont des réticences à la mise en place du 100 % licences. De plus, le département est encore en réorganisation à la suite de son changement de présidence.

Tous les clubs ne sont pas logés à la même enseigne et il est à noter que les situations sont très hétéroclites dans le département.

La grande crainte est de voir remis en cause le nombre de lignes mises à disposition des clubs pour la pratique de la natation, dans un contexte parfois déjà tendu en période pré-COVID-19.

Réfection des systèmes d'information de la FFN :

Patrick FRADET informe que durant une année, la FFN a mené un audit de ses systèmes d'information. La conclusion de cet audit conduit à la remise à plat du système d'information afin de préserver l'intégrité des données et permettre un fonctionnement opérant.

La mise en place de ce chantier serait donc répartie sur le temps d'une olympiade, soit 4 ans durant lesquels il s'agira de financer un coût annuel de 500 000 € pour un investissement prévisionnel de départ de 1,6 à 2 millions d'euros. Il est proposé que ce financement soit partagé par toutes les strates du réseau fédéral.

Jean-Jacques BEURRIER propose donc que le coût de cette réfection, pour l'Ile-de-France, ne porte que sur la Ligue Ile-de-France et les Comités Départementaux. Il propose donc que la FFN facture la ligue à hauteur d'un euro par licence, coût qui sera ensuite partagé avec les Comités Départementaux sur une base qui n'est pas encore définie. Le lancement de cette réfection est envisagé pour l'été 2021.

Cette proposition rencontrant l'approbation de l'ensemble des Présidents de Comités Départementaux présents, la mesure est adoptée et sera proposée à la FFN.

AGO et AGE de la Ligue Ile-de-France de Natation :

Quelques dates à retenir...

L'Assemblée Générale Ordinaire de la LIFN aura lieu le **mardi 22 septembre 2020**, dans la mesure où, bien entendu, l'ensemble des autorisations en lien avec les normes de rassemblement aura été approuvé et validé en amont.

En ce qui concerne l'Assemblée Générale Elective de la LIFN, sa tenue se fera en présentiel courant du mois de **novembre 2020**. La date exacte et les modalités seront fournies prochainement.

Pour information....

L'Assemblée Générale Ordinaire de la FFN aura lieu **les 18 et 19 septembre 2020**.

L'Assemblée Générale Elective de la FFN se tiendra **fin janvier 2021** et s'effectuera par système électronique à distance.

Les Présidents de Comités Départementaux émettent le souhait qu'un bilan objectif soit rédigé en définissant les grands axes d'actions mis en place par la Ligue sur le temps d'une olympiade.

Questions diverses :

L'ensemble des Commissions de la FFN travaillent sur la rédaction des programmes de la saison à venir. Un retour est attendu aux alentours du 29 mai 2020.

Quand la version finale aura été communiquée à la Ligue Ile-de-France de Natation, celle-ci en fera la déclinaison pour la rédaction de ses règlements régionaux.

Concernant l'ENF, des changements sont attendus pour la saison prochaine en lien avec les travaux mis en place sur cette saison.

En termes d'organisation, à partir du 11 mai 2020, une rotation du personnel de la Ligue sera organisée en adoptant les mesures sanitaires (distanciation, masque, gel hydroalcoolique...). Les contacts via le téléphone ou les courriels restent à privilégier.

L'ensemble des sujets à l'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse supplémentaire n'étant posée, la clôture de réunion est prononcée à 19h50.

Jean-Jacques BEURRIER
Président
de la Ligue Ile-de-France de Natation

Christelle MIGNÉ
Secrétaire Générale
de la Ligue Ile-de-France de Natation

► SENSIBILISATION A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET DERIVES SEXUELLES

Le sport est un phénomène social majeur dans nos territoires. Il s'inscrit pleinement dans notre société et répond majoritairement à des enjeux éducatifs, d'accomplissement personnel, de « vivre ensemble » ainsi que de recherche de performance.

Récemment, des dérives ont été dénoncées au sein du mouvement sportif mettant en exergue des failles, individuelles ou structurelles, graves. C'est pourquoi, la lutte contre les violences et dérives sexuelles dans le sport est un chantier prioritaire qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs du sport : de l'éducateur qui accueille les primopraticquants, à l'entraîneur de haut niveau, en passant par les bénévoles.

Aussi, nous vous proposons de participer à une des sessions de sensibilisation proposées par la DRJSCS Ile-de-France. Ces sessions se feront en visioconférence via l'outil Zoom.

Nous évoquerons les axes de travail du plan régional en la matière.

Vous assisterez aux interventions conjointes de Simon LATOURNERIE, intervenant pour l'antenne régionale du Colosse aux pieds d'argile et de Guillaume DORAI ou de Benjamin FREMIOT qui font partie de LOG.in Prévention et traitent de la question de l'éducation à l'utilisation citoyenne du numérique.

Voici un tableau répertoriant l'ensemble des dates et créneaux proposés :

Dates	Horaires	Lien Weezevent	Code
Vendredi 22 mai 2020	14h00-17h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-22-mai	DRJSCS
Mardi 26 mai 2020	10h00-13h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-26-mai	DRJSCS
Lundi 1er juin 2020	14h00-17h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-1er-juin	DRJSCS
Mardi 9 juin 2020	10h00-13h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-9-juin	DRJSCS
Jeudi 11 juin 2020	14h00-17h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-11-juin	DRJSCS
Samedi 13 juin 2020	19h00-22h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-13-juin	DRJSCS
Lundi 15 juin 2020	14h00-17h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-15-juin	DRJSCS
Mercredi 17 juin 2020	10h00-13h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-17-juin	DRJSCS
Jeudi 18 juin 2020	10h00-13h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-18-juin	DRJSCS
Lundi 22 juin 2020	14h00-17h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-22-juin	DRJSCS
Lundi 29 juin 2020	14h00-17h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-29-juin	DRJSCS
Mardi 30 juin 2020	10h00-13h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-30-juin	DRJSCS
Mercredi 1er juillet 2020	10h00-13h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-1er-juillet	DRJSCS
Lundi 6 juillet 2020	14h00-17h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-6-juillet	DRJSCS
Jeudi 9 juillet 2020	19h00-22h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-9-juillet	DRJSCS
Mardi 21 juillet 2020	10h00-13h00	https://www.weezevent.com/sensibilisation-a-la-lutte-contre-les-violences-et-derives-sexuelles-21-juillet	DRJSCS



Communiqué FFN Lundi 18 mai 2020

Suite au Bureau Directeur du 13 mai

Depuis le début de la pandémie, le Bureau Directeur de la Fédération s'efforce de communiquer toutes les 2 semaines à l'ensemble du réseau fédéral, avec toute la difficulté que cela représente. En effet, nous naviguons à vue dans un contexte mouvant, œuvrant tous au mieux pour que nos nageurs retrouvent les bassins au plus vite, tout en garantissant la sécurité sanitaire de chacun.

Le présent document a pour objet de résumer les dispositifs d'accompagnement des clubs mis en œuvre ces dernières semaines.

1. Communication de la Fédération à destination de toutes les structures ayant des sportifs sur listes ministérielles et concernés par une reprise anticipée d'activité

Le décret n°2020-548 publié le 12 mai prévoit l'interdiction pour tous les établissements sportifs couverts – dont les complexes aquatiques couverts donc – d'accueillir du public mais aussi l'impossibilité d'organisation de la pratique des activités aquatiques de plein air dans toute piscine.

Il y est stipulé que, de manière dérogatoire pour les sportifs inscrits sur listes ministérielles au titre de l'article L 221-2 , une reprise des entraînements est possible.

De ce fait, et dans le strict respect des dispositions sanitaires exceptionnelles et d'un cadre de fonctionnement établi en lien avec l'Agence Nationale du Sport, la FFN soutient les collectivités concernées par cette reprise partielle d'activité.

D'ici au 2 juin, cette première phase d'ouverture de piscines permettra à la Fédération et aux propriétaires d'installations aquatiques de préciser les conditions d'accueil d'un public plus large, notamment associatif.

Retrouvez ici les courriers à l'attention des [Maires](#) ou des [Présidents](#).

2. La Fédération travaille également pour la réouverture des piscines pour tous les clubs.

Qui mieux que les clubs de natation sont capables aujourd'hui d'occuper un bassin de manière intelligente et sans risque ?

A l'instar des dispositions engagées en faveur des pratiques de haut-niveau, la Fédération souhaite publier sous 15 jours un document permettant de garantir une reprise progressive de la natation associative. Dans le contexte réglementaire évolutif et incertain qui est aujourd'hui le nôtre, les structures fédérales peuvent proposer aux directeurs d'installation les conditions d'une réouverture sereine dans un cadre maîtrisé. Aussi, la Fédération fait tout ce qui est en son pouvoir pour peser dans les décisions gouvernementales et locales.



3. Le Fédération a souhaité œuvrer pour qu'une partie des crédits PSF soient destinés à aider les clubs en difficulté.

C'est désormais possible grâce à la mesure prise par la Fédération qui est exclusivement destinée aux clubs; à savoir l'intégration d'un critère « solidaire » dans l'analyse des dossiers déposés.

A ce titre, les clubs en difficulté peuvent présenter, dans le cadre de leur dossier de demande de subvention, une action de développement dont la finalité doit répondre à une logique de reprise de l'activité.

Pour bénéficier de cette mesure, il ne s'agit donc pas simplement de solliciter une aide financière, mais bien de présenter un projet qui vise à permettre le retour des licenciés dans les piscines. Pour cela il faudra proposer des opérations de promotion/communication, de lobbying auprès des élus et décideurs territoriaux pour accéder aux piscines et acquérir des créneaux, une réorganisation fonctionnelle et/ou structurelle du club, des actions de professionnalisation et formation à destination des éducateurs et bénévoles du club, ...

Pour plus d'informations, nous vous rappelons que chaque club peut solliciter sa ligue régionale pour bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de conseils pour élaborer son dossier de demande de subvention PSF.

Retrouvez [ici](#) le lien vers le guide méthodologique PSF 2020.

4. La Fédération rappelle qu'une cotisation dans nos associations n'est pas une prestation

Pour donner suite aux nombreuses demandes des clubs affiliés concernant les éventuelles demandes de remboursement de leurs adhérents, il apparaît nécessaire de rappeler la distinction adhérent/client qui fonde juridiquement l'absence d'obligation de rembourser une cotisation associative. En effet, l'adhésion à une association doit être distinguée d'une prestation commerciale. Adhérer à un club, c'est marquer son appartenance et apporter sa contribution à une association dont on partage la philosophie ; ce n'est pas acheter des prestations. En d'autres termes, une association a un fonctionnement particulier qui est différent de celui d'une société commerciale. Les adhérents ne sont pas des clients, des consommateurs mais des acteurs. C'est d'ailleurs notamment grâce à cette caractéristique que la plupart des activités "club" ne sont pas soumises à impôts et permettent aux personnes d'avoir des tarifs nettement moins élevés que dans des sociétés "privées" spécialisées dans les activités physiques et sportives.

Les demandes de remboursement de leurs cotisations des adhérents sont cependant du ressort du club, qui demeure libre de rembourser sa cotisation à chaque adhérent. Ce sont les statuts et/ou le règlement intérieur du club qui prévoient, le cas échéant, les conditions permettant un éventuel remboursement des cotisations des adhérents.

Ainsi, chaque club peut tout à fait prévoir un remboursement ou une réduction de cotisation pour l'an prochain pour les renouvellements d'adhésion, via un avoir par exemple (recommandé pour ne pas affecter la trésorerie du club plutôt que le remboursement pur et simple), même si ce n'est en rien obligatoire.



5. Les dispositions spéciales de l'ordonnance n° 2020-538 du 7 mai 2020 relatives aux conditions financières de résolution de certains contrats en cas de force majeure dans les secteurs de la culture et du sport

5.1. La possibilité offerte à tous les organisateurs ou propriétaires des droits d'exploitation d'une manifestation sportive annulée ou reportée de proposer aux spectateurs un avoir valable sur une période de 18 mois

Afin de ne pas grever les trésoreries des organisateurs ou propriétaires des droits d'exploitation d'une manifestation sportive annulée ou reportée, l'ordonnance n°2020-538 du 7 mai 2020 leur permet en premier lieu de proposer aux spectateurs, en lieu et place du remboursement correspondant au montant des billets d'accès à la manifestation sportive afférente, un avoir valable sur une période de 18 mois.

La Fédération entend ainsi faire profiter de cet avoir à l'ensemble des détenteurs de titres d'accès aux événements qu'elle organise qui ont fait l'objet d'une annulation ou d'un report.

Ensuite, certains clubs affiliés pourraient en faire de même s'ils avaient déjà procédé à la vente de billets d'entrée ou d'abonnements pour certaines compétitions annulées ou reportées.

5.2. La possibilité offerte aux exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives de proposer à leurs clients un avoir valable sur une période de 6 mois

En outre, ladite ordonnance autorise les exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives à proposer à leurs clients, en lieu et place du remboursement correspondant aux prestations prévues aux contrats d'accès à ces établissements non réalisées, un avoir valable sur une période de 6 mois.

A l'aune de la distinction adhésion/prestation, certains clubs affiliés ont diversifié leurs ressources au-delà des cotisations de leurs adhérents et disposent, en plus de leurs adhérents, de clients, liées à l'association par un contrat de prestation commerciale. Ils pourront ainsi user de l'ordonnance pour proposer un avoir à ceux-ci pour des prestations identiques ou équivalentes.

6. Pour la rentrée et comme nous l'avions déjà proposé, la Fédération sera à l'écoute de toute demande de décalage de paiement de l'affiliation.

Cette disposition sera appliquée sur simple demande au Président de la FFN à compter du mois d'août 2020.

7. Pour rappel, le dispositif de chômage partiel reste actif

Pour les clubs qui n'auraient pas activé leur demande d'activité partielle, le délai de rétroactivité est dorénavant d'un mois maximum. Ainsi, par exemple, en cas de demande effectuée à la date du 15 mai, la mise en position d'activité partielle des salariés ne pourra être effective qu'à compter du 15 avril dernier.



Ici, un lien avec une fiche qui explique les démarches à initier pour ce dossier :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protger-les-emplois/chomage-partiel-activite-partielle/article/fiche-activite-partielle-chomage-partiel>

8. Pour préparer les difficultés de trésorerie à la rentrée et jusqu'à fin décembre, il est possible d'activer un emprunt garanti par l'Etat.

Jusqu'au 31 décembre 2020, les associations pourront demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie.

Ce prêt pourra représenter jusqu'à **3 mois du chiffre d'affaires 2019**, ou **2 années de masse salariale** pour les entités créées depuis le 1^{er} janvier 2019. Le chiffre d'affaires dit « associatif » des clubs affiliés inclut le total des ressources de l'association, auxquelles on soustrait les dons des personnes morales de droit privé (mécénat donnant droit à une réduction fiscale) et les subventions d'exploitation, d'équipement et d'équilibre.

Aucun remboursement ne sera exigé la première année. L'entité pourra choisir d'amortir le prêt sur une durée maximale de cinq ans. Les banques s'engagent à examiner toutes les demandes qui leur seront adressées et à leur donner une réponse rapide. Elles s'engagent à distribuer massivement, à prix coûtant, les prêts garantis par l'État pour soulager sans délai la trésorerie des entreprises et des professionnels. A titre de précision, l'Etat a fixé un plafond de la prime de garantie à 0,25% la première année du prêt.

Par ailleurs, les banques françaises se sont engagées à reporter jusqu'à 6 mois le remboursement de crédits des entreprises, sans frais.

Comment en bénéficier ?

- L'entité se rapproche d'un partenaire bancaire pour faire une demande de prêt. Il est possible de faire une demande regroupant plusieurs prêts. Le montant cumulé de ces prêts ne doit pas dépasser 3 mois du chiffre d'affaires 2019 ou 2 ans de masse salariale pour les entités en création ou innovantes
- Après examen de la situation de l'entité (critères d'éligibilité notamment), la banque donne un pré-accord pour un prêt dans un délai de 5 jours à compter de la réception du dossier ;
- L'entité se connecte sur la plateforme attestation-pge.bpifrance.fr pour obtenir un identifiant unique qu'elle communique à sa banque

L'entité fournit à cet effet son SIREN, le montant du prêt et le nom de l'agence bancaire. Pendant le premier mois du dispositif, l'entité ne pourra obtenir qu'un seul numéro unique, elle ne le demande donc qu'après avoir obtenu un pré-accord de la banque

- Sur confirmation du numéro unique par Bpifrance, la banque accorde le prêt

En cas de difficulté ou de refus, l'entreprise peut contacter Bpifrance à l'adresse suivante : supportentrepriseattestation-pge@bpifrance.fr.

COMMISSION NATATION ARTISTIQUE

I. CARNET BLEU

Toutes nos félicitations à Aurélie MAKAR pour la naissance de Marcel

II. COMPTE-RENDU DE VIDEO-REUNION - COMMISSION NATATION ARTISTIQUE RESTREINTE DU 22/04/2020

Participantes : Mmes Marie-Christine Mongiat, Nathalie Lavoux, Sandrine Lagabbe et Martine Esteves

1. Calendrier régional saison 2020-2021

- Synchro nat : 5 sessions
- Possibilité pour les nageuses nées en 2008 de passer les épreuves synchro argent Avenirs et les nageuses nées en 2005 de passer les figures Jeunes sur cette saison uniquement
 - ⇒ A confirmer par FFN Dates : dimanche 15 novembre, dimanche 6 décembre, dimanche 31 janvier 2021, dimanche 28 mars et dimanche 14 juin
- Suppression des journées techniques Juniors en janvier
- Challenge Néphéliane sur 2 ½ journées imposés Jeunes et Avenirs le samedi, natation et épreuve d'écart le dimanche.
- Tournoi de ballet : décision de modifier le contenu de cette compétition et de la diviser en deux compétitions
 - ⇒ Création d'un « Tournoi Juniors de préparation » le 6 et 7 février 2021 avec tous le programme de la compétition Juniors : ballet et duo techniques, ballet de duo libre, solo libre et technique, duo mixte si candidature ;
 - ⇒ Ajout des highlights et suppression des combinés => à confirmer par FFN ;
 - ⇒ Création d'un « Tournoi Jeunes et toutes catégories de préparation » le 13 et 14 mars 2021 comprenant : deux figures optionnelles Jeunes tirées au sort 15 jours avant (à la rentrée des vacances de février le 1^{er} mars), duo, équipe, highlight acro Jeunes. Pas de solo ;
 - ⇒ En toutes catégories : duo, équipe libre, highlight ;
 - ⇒ Suppression des combinés sur décision de la FFN => à confirmer

2. Projet structure d'entraînement Ile-de-France haut niveau

Résumé visio réunion avec M. Dominique BASSET et Mme Pascale MEYET

- Massy, et son CREPS, reste le lieu privilégié par rapport à sa structure (déjà existante) l'hébergement, la piscine. Possibilité d'entraînement quotidien.

Discussion :

Deux populations en Ile-de-France

- un vivier de jeunes nageuses à potentiel, catégorie Poussines/Avenirs, pour préparation aux épreuves de la finale Jeunes avec entraînement 1 fois par semaine
Prévoir un nouveau recrutement de nageuses car cela n'a pas été fait depuis deux ans.
- Nageuses (Avenirs), Jeunes, Juniors pouvant intégrer une structure avec hébergement pour préparation aux sélections équipes de France.

Quid des ballets : assez de nageuses pour faire une équipe Jeunes/Juniors, préparation technique individuelle et ballet dans les clubs respectifs mais donc contrainte d'entraînement en plus le week-end, est ce possible pour les jeunes nageuses ?

=> Rentrer en contact avec Céline KOEHLIN pour avoir son avis sur cette structure et comment elle pourrait s'articuler.

=> Attendre des nouvelles directives de la FFN sur le statut des nageuses en programme haut niveau.

=> Attente des réponses des commissions départementales de natation artistique pour cerner le nombre potentiel de nageuses à accueillir sur la structure

3. Modification de règlement pour la saison 2020-2021

- Décision de la commission fédérale :
 - Pas de modification des points de qualification
 - Le classement national des clubs restera identique à celui de la saison 2018/2019
 - Qualification identique à la saison 2018/2019
 - Positionnement des nageuses identique à la saison 2018/2019

- Avis Ile-de-France pour décision modifications championnat d'hiver :

Rester sur une année normale, ne pas modifier les catégories d'âges, les nageuses en 1^{ère} année Jeunes et Juniors doivent intégrer les nouvelles figures ou éléments techniques dès le début de saison.

- Pas d'intérêt à garder les catégories d'âges pour la nouvelle saison. Les nageuses nées en 2005 doivent apprendre les éléments techniques des Juniors. Ce serait une perte de temps de rester sur les figures Jeunes. Idem pour les nageuses nées en 2008, il faut intégrer les figures imposées Jeunes, qui sont difficiles.
 - Pas d'intérêt à présenter les programmes libres de la saison 2019-2020 pour les hivers 2020, trop peu de temps de préparation.
- Proposition de l'Ile-de-France pour les championnats hiver :
 - changement des quotas et qualification des podiums entiers donc 3 ballets de chaque interrégion en duo, ballet technique Juniors, en duo libre Jeunes.
 - garder le nombre de qualifiés pour les solo (les 2 premiers en finale directe) les 3^{ème} et 4^{ème} en épreuve qualificative.

4. Demande de Vidéo par Florence LEFRANC pour la formation des officiels

L'Ile-de-France ne dispose pas de vidéo des programmes libres challenge car les compétitions sont trop lourdes pour pouvoir déléguer quelqu'un à la vidéo pour filmer l'intégralité des épreuves.

Seules vidéos disponibles : programmes techniques

III. OFFICIELS

Félicitations à Flavie LEVAVASSEUR (Nymphéas de Rueil-Malmaison) pour sa nomination d'Officiel B

Campagne Soutiens ton club

Le Comité National Olympique Sportif Français, la Fondation du Sport Français, France Paralympique avec le soutien du Ministère des Sports lancent la campagne « soutien ton club ». L'objectif est de collecter des dons déductibles des impôts pour venir en aide aux clubs. Ensemble, aidons les clubs à battre le virus et à sortir plus forts de cette période ! Téléchargez la plaquette pour avoir plus d'informations sur le lien suivant : <https://ffn.extranat.fr/html/dossiers/2291.pdf>



Avec le concours du



Soutiens ton club

Créez une cagnotte et faites bénéficier à vos donateurs d'une déduction fiscale sur :

soutienstonclub.fr

Avec le soutien de :



Powered by **Le pot commun** Cityvent

